

2020_CT2_028

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix Marseille et de son affectation

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 23 juillet 2020

02_1_02

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix Marseille et de son affectation**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 31 Juillet 2020

15134

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix Marseille et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La présente opération vise à réaliser la 2e phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, avec notamment un doublement des voies sur 4 km au niveau de Luynes, l'informatisation du plan des voies de la gare d'Aix-en-Provence et la suppression du passage à niveau du chemin de la Guiramande.

La présente révision de l'opération vise à prendre en compte la volonté des partenaires financiers du CPER (Etat, Région, Département, Métropole) de :

- Démontrer la faisabilité d'une électrification partielle de la ligne, et sa compatibilité avec le mode d'exploitation envisagé ;
- Proposer un chiffrage de l'opération ainsi qu'un rétro-planning de travaux permettant d'exploiter les opportunités de financement partiel du projet à travers les fonds européens FEDER.

Le montant total des études est de 1.5 M€, dont 286 818,00 € pour la Métropole soit 19,12 %.

L'étude doit commencer fin 2020 jusqu'en 2022. Les travaux de modernisation de la voie doivent s'achever en octobre 2021 comme convenu initialement. Les travaux se déroulent sous fermeture de la voie durant les mois d'été.

Cette nouvelle étude nécessite une augmentation du montant global de l'opération de 222 000 €. Cette révision porte ainsi le montant de l'opération TER Modernisation Aix Marseille autorisation de programme DI662AP2 à 29 636 000 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_028-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 041-2297/17CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant Ouverture, affectations, modifications et clôture d'AP/CP, Budget Principal Métropolitain, Fractionné Territoire du Pays d'Aix.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 222 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI662AP2 TER modernisation Aix Marseille.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 222 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI662AP2 TER modernisation Aix Marseille.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI662AP2 TER modernisation Aix Marseille pour un montant + 222 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI662AP2 – TER Modernisation Aix Marseille

Montant initial de l'AP : 29 414 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 222 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 29 636 000 € T.T.C

Déjà financé : 17 394 819,67 € T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 6 876 940 € T.T.C.

CP 2021 : 4 863 696.30 € T.T.C CP 2022 : 499 563 € T.T.C

CP non ventilé : 981.03 € T.T.C

Pour enrôlement,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_028-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement TER Modernisation Aix Marseille et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_028-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020